

GRAND CONSEIL

Motion Marc Gobet

075.04
DSJ

Assurance immobilière

(dépôt)

Je demande une modification des pratiques financières de l'ECAB en fonction du développement de ma motion.

(développement)

Présentation des comptes

Durant plusieurs années les comptes de l'ECAB ont présenté des attributions à des provisions, notamment et par exemple des attributions au fonds CIREN durant les années 2002 et 2003. Or, selon les comptes au passif du bilan, le fonds CIREN est resté bloqué à 17 500 000 francs malgré l'attribution annuelle. Il existe certainement une raison.

Nous ne connaissons pas les engagements hors bilan pouvant exister. La gestion de la fortune a pris une dimension importante. Il serait peut-être utile de ressortir et de séparer les résultats sur les placements relevant d'une activité différente de l'essentiel de l'ECAB.

Les immeubles, à part celui qui est en construction, sont tous inscrits dans le même groupe; il serait bien de séparer les immeubles découlant de la gestion de fortune de ceux du propre usage de l'ECAB.

Je demande donc que dans le rapport annuel les principes d'évaluation soient inscrits, une annexe aux comptes soit élaborée – si nécessaire –, des commentaires soient apportés et qu'un tableau des flux de fonds soit fourni à l'instar de ce que présente l'OCN.

Politique des amortissements

La lecture comparée des comptes des sept dernières années permet de constater que les amortissements pratiqués sur les immeubles dépendent des résultats :

	<u>Fr.</u>
1999	250 000
2000	4 150 000
2001	0
2002	1 000 000
2003	4 500 000

Or, il serait bon de déterminer une pratique annuelle des amortissements en fixant les taux ou les sommes, indépendamment du résultat. Puis, le cas échéant, de pratiquer des amortissements supérieurs et les indiquer afin de gagner en lisibilité. On connaîtrait exactement le résultat annuel ordinaire tout en n'excluant pas des charges extraordinaires.

Politique des attributions aux provisions

Dans la même mesure qu'énumérée sous le point 2, la politique des attributions aux provisions devrait être fixée annuellement.

Politique financière

L'ECAB est très bien géré. Sur les sept dernières années le cash dégagé a été de plus de 57 millions de francs malgré des gros dégâts dus aux effets naturels. Au 31 décembre 2003, le total des provisions s'élève à 224 millions de francs, soit 89 % des actifs. Les comptes sont bons. L'institution a bien su se réassurer et indexer la valeur des immeubles qu'elle assure.

Cette bonne situation est aussi, notamment, due à la situation monopolistique de l'ECAB. Ce monopole est attribué par l'Etat. De ce fait, je demande qu'une somme – encore à fixer – revienne à l'Etat de Fribourg pour l'octroi de ce monopole.

Les pompiers des centres de renforts accomplissent implicitement un travail en faveur de l'ECAB, en limitant les dégâts, en évitant la propagation du feu, etc. De plus en plus, les centres auront un rôle plus professionnel à jouer. Je demande que la participation financière de l'ECAB au financement des investissements et des charges des centres de renforts soit augmentée.

Marc Gobet, député

19 novembre 2004